

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Y aura-t-il moins de résidents des Maritimes inscrits à l'université au cours des dix prochaines années?

Le 7 février 2012
Pour diffusion immédiate

(Fredericton N.-B.) De moins en moins de résidents des Maritimes s'inscrivent à l'université dans la région, une baisse qui s'explique surtout par la stabilisation de la demande depuis le sommet atteint en 2004, selon un rapport diffusé aujourd'hui par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM).

L'étude montre que la demande pour une éducation universitaire chez les résidents des Maritimes a beaucoup varié au cours des années : après une forte augmentation enregistrée vers la fin des années 1980, la demande est demeurée relativement stable pendant les années 1990 avant de croître de nouveau au début des années 2000.

Parmi les trois provinces des Maritimes, la Nouvelle-Écosse enregistre la plus importante réduction en matière de demande. De 2002 à aujourd'hui, le nombre de Néo-Écossais inscrits à l'université dans leur province par rapport à la population des 18 à 24 ans est à 21,0 %, une diminution de quatre points de pourcentage. Il s'agit tout de même de la demande la plus élevée de la région. La demande à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick a atteint un sommet en 2005, puis a diminué d'environ un point de pourcentage dans chaque province pour se fixer respectivement à 18,0 % et 18,6 %.

« Depuis 2004, nous avons noté un affaiblissement de la demande. S'agit-il d'une diminution dans un cycle périodique ou s'agit-il d'une nouvelle tendance de fond? », a noté Mireille Duguay, directrice générale de la Commission. La CESPM tente de cerner les causes qui pourraient expliquer la diminution de la demande pour une éducation universitaire chez les résidents des Maritimes.

« Je crois qu'il est important de communiquer ces renseignements maintenant, même si nous ne comprenons pas encore tout à fait pourquoi la demande a cessé d'augmenter », a confié M^{me} Duguay.

Elle ajoute que la région fait face à un déclin de la population : « Les données suggèrent que, que si la tendance dans la demande ne change pas, elle aggravera l'effet du déclin démographique, et nous observerons une baisse encore plus importante dans le nombre de résidents des Maritimes qui s'inscriront à l'université » Selon le rapport, il y aura près de 7 000 résidents des Maritimes en moins dans les universités de la région en 2025 si la demande se maintient au taux actuel.

Les résidents des Maritimes poursuivent-ils leurs études universitaires ailleurs?

« Lorsqu'on examine le nombre d'inscriptions des résidents des Maritimes ailleurs au pays, on note la même tendance, c'est-à-dire une baisse de la demande », a déclaré M^{me} Duguay. Depuis le sommet atteint en 2005, la diminution de la demande partout au Canada se situe entre un point de pourcentage au Nouveau-Brunswick et trois points de pourcentage en Nouvelle-Écosse.

« On nous dit que la croissance de l'emploi au Canada sera la plus forte dans les domaines où il faut un diplôme d'études postsecondaires pour travailler. La baisse de la demande pour une éducation universitaire chez les résidents des Maritimes est surprenante en cette époque où l'on sait que l'obtention d'un diplôme universitaire est essentielle pour défier la concurrence sur le marché du travail », a ajouté M^{me} Duguay.

D'après le rapport, la diminution de la demande chez les résidents des Maritimes ne signifie pas que les inscriptions ont diminué dans les universités de la région. Le nombre d'inscriptions est demeuré relativement stable au cours des dernières années grâce au recrutement d'étudiants de l'extérieur de la région.

En 2010-2011, 17 527 étudiants de l'extérieur des Maritimes se sont inscrits à temps plein dans une université de la région, ce qui représente 30 % du nombre d'inscriptions à temps plein.

La Commission souhaite que les résultats de l'étude et leurs éventuelles répercussions fassent l'objet de discussions.

Le rapport, intitulé *La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes?*, est affiché sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été établie en 1974 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Les 20 membres de la Commission proviennent des Provinces maritimes et représentent les établissements d'enseignement supérieur publics, les gouvernements provinciaux et le grand public de ces provinces.

POUR DIFFUSION :

Selon un rapport diffusé aujourd'hui, le 7 février 2012, par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), de moins en moins de résidents des Maritimes s'inscrivent à l'université dans la région, une baisse qui s'explique surtout par la stabilisation de la demande depuis le sommet atteint en 2004.

La directrice générale de la Commission, Mireille Duguay, explique, en se fondant sur le rapport, que la demande pour une éducation universitaire chez des résidents des

Maritimes a beaucoup varié au cours des années : après de fortes augmentations enregistrées vers la fin des années 1980, la demande est demeurée relativement stable pendant les années 1990. Depuis, la demande s'est affaiblie. « Cette tendance est surprenante à l'époque actuelle, où l'on sait que l'obtention d'un diplôme universitaire est essentielle pour défier la concurrence sur le marché du travail », a ajouté Mme Duguay.

Parmi les trois provinces des Maritimes, la Nouvelle-Écosse enregistre la plus importante réduction de la demande : celle-ci a diminué de quatre points de pourcentage, pour s'établir à 21,0 %. Il s'agit tout de même du taux le plus élevé de la région.

La demande à Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick a diminué d'environ un point de pourcentage, pour se fixer à 18,0 % et à 18,6 % respectivement.

La région est confrontée à une diminution de la population parmi les 18 à 24 ans au cours des 13 prochaines années, ce qui se traduirait par une diminution d'environ 7 000 résidents des Maritimes en moins dans les universités de la région en 2025 si la demande se maintient au taux actuel.

Le rapport, intitulé *La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes?*, est affiché sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

-30-

Renseignements pour les médias :

Dawn Gordon
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca